



CADRE

D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS AUTOCHTONES

*Le Cadre a été créé en collaboration avec des partenaires autochtones
à la suite d'une mobilisation nationale exhaustive...*

*Grâce à ce processus, des milliers d'Autochtones ont exposé leur
vision de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour leurs
enfants, leurs familles, leurs communautés et leurs cultures.*

Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publiccentre-EDSC. Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, MP3, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY, ou PDF accessible) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).

Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2018

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. : Em20-97/2018F-PDF

ISBN : 978-0-660-26608-4

ESDC

N° de cat. : SSD-210-05-18F



CADRE

D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS AUTOCHTONES



TABLE DES MATIÈRES

Objectif du Cadre	5
Principes	6
Cadre des Premières Nations pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	10
Cadre inuit pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	14
Cadre de la Nation métisse pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	18
Genre et diversité des familles	22
Au service des familles là où elles vivent	24
Responsabilité, recherche et évaluation	25
Une voie commune vers l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones	26

PRÉAMBULE

Le cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones est le résultat des efforts du gouvernement du Canada et des Autochtones en vue d'élaborer conjointement un cadre de transformation pour les Autochtones, qui reflète les cultures, les aspirations et les besoins uniques des enfants inuits, métis et des Premières Nations de l'ensemble du Canada.

Ce cadre établit une vision commune, ainsi que les principes et la voie à suivre en ce qui a trait à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones : un Canada où tous les enfants autochtones ont la possibilité de participer à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, qui sont ancrés dans leur culture.

En plus de s'appuyer sur une approche fondée sur les distinctions qui respecte les priorités particulières des Premières Nations, des Inuits et des Métis, le cadre décrit une vision globale s'articulant autour d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants coordonné et exhaustif dirigé par les Autochtones, établit les principes communs à respecter et prévoit les facteurs particuliers à considérer en ce qui a trait au sexe et à la géographie qui représentent les points de vue de tous les enfants et de toutes les familles autochtones.

Ce cadre confirme un engagement à collaborer, au moyen de véritables partenariats avec les Autochtones, en permettant à ces derniers de jouer un rôle dans les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants destinés à leurs enfants et à leurs familles. Il trace la voie à suivre pour assurer un présent et un avenir où les Autochtones déterminent les programmes et les services dont leurs enfants ont besoin et où tous les enfants autochtones grandissent dans un environnement enrichissant, qui les aide à développer leur plein potentiel.

Il s'agit là du cadre commun fondamental qui définit la véritable voie à suivre en matière de transformation, qui vise avant tout l'établissement d'un réseau de soutien répondant aux aspirations et aux besoins particuliers des communautés autochtones, de leurs familles et de leurs enfants. Le cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones est, et continuera d'être, un projet commun favorisant la transformation – dans un esprit de partenariat, de respect et de réconciliation.

PRÉSENTATION

Les enfants occupent une place sacrée dans la culture des peuples autochtones. Il s'y ajoute une responsabilité tout aussi sacrée de s'occuper d'eux. Des programmes, des services et des mesures de soutien en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, adaptés à la culture, bien financés et conçus spécifiquement pour les familles et les communautés autochtones feront une réelle différence dans les premières expériences des enfants. Ils favoriseront également le développement des enfants et leur réussite dans la vie. De bons programmes d'apprentissage et de garde donnent aux jeunes enfants un fort sentiment d'identité. Ils leur offrent des possibilités de s'instruire et de se préparer à l'école et contribuent à leur santé et à leur bien-être, de la petite enfance à l'âge adulte.

Les programmes autochtones d'apprentissage et de garde offrent aux parents et aux familles un soutien global pour qu'ils participent à leur culture et à leurs langues. Les programmes permettent d'accéder à de l'information et à des ressources, de créer des liens avec la communauté, d'harmoniser les besoins uniques en matière de santé, d'éducation et de services sociaux, et d'assurer la garde des enfants pendant que les parents participent à la vie traditionnelle, travaillent, suivent une formation, poursuivent des études et s'adonnent à d'autres aspects de leur vie. Aux fins du présent Cadre, l'apprentissage et la garde de jeunes enfants autochtones comprend un large éventail de programmes et d'activités élaborés pour offrir du soutien aux enfants de 0 à 6 ans pour leur développement, leur apprentissage et leur identité culturelle. Ces programmes et activités sont axés sur un développement adapté aux particularités culturelles sur le plan émotionnel, intellectuel, spirituel, physique et langagier, à la maison, à la prématernelle, à la garderie éducative ou au service de garde en milieu familial.

Ce Cadre d'apprentissage et de garde de jeunes enfants autochtones permettra dorénavant une gouvernance autochtone de systèmes améliorés et nouveaux en matière de politiques, de programmes et de mesures de soutien d'apprentissage et de garde pour les enfants et les familles autochtones. Le travail considérable des groupes d'experts, les rapports et les mobilisations sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants autochtones au cours de nombreuses années ont largement orienté son élaboration. Le Cadre a été créé en collaboration avec des partenaires autochtones à la suite d'une mobilisation nationale exhaustive au printemps et à l'été 2017, qui a compté plus de cent séances de mobilisation partout au pays. Grâce à ce processus, des milliers d'Autochtones ont exposé leur vision de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour leurs enfants, leurs familles, leurs communautés et leurs cultures.

Des douzaines de gouvernements et d'organismes autochtones nationaux, régionaux et communautaires, ainsi que le gouvernement du Canada, ont dirigé les séances de mobilisation, les événements et les activités. Afin d'entendre les voix de ceux et celles qui participent au système complexe d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones à de nombreux échelons, le processus de mobilisation a sollicité les commentaires des personnes, des communautés et des familles, y compris les éducateurs de la petite enfance, les fournisseurs de services, et les dirigeants, les gouvernements et les Aînés autochtones.

Ce processus visait à favoriser une meilleure compréhension des systèmes et des programmes existants en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, afin de repérer les points forts et les lacunes dans les services, et d'élaborer une vision qui guidera les nouvelles approches.

Par-dessus tout, la mobilisation a confirmé la valeur des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour la santé, le bien-être, le développement spirituel, social et éducatif, et la revitalisation de la langue et de la culture des enfants et des familles autochtones. Elle a également cerné des complexités dans ce domaine, qui se caractérise par de nombreux régimes de politique, programmes et mesures de soutien dans plusieurs administrations, avec différents avantages, défis et niveaux de services et de participation dans diverses régions et communautés. Les participants à la mobilisation ont parlé des obstacles concernant l'offre de programmes et de services fiables et de qualité en matière d'apprentissage et de garde, ainsi que l'accès à ceux-ci, dans un contexte de financement instable ou insuffisant. Ils ont parlé du manque de continuité ou d'harmonisation dans un amalgame de programmes et de services offerts par de nombreuses entités, et mentionné que pour beaucoup d'enfants et de familles autochtones, la disponibilité des programmes d'apprentissage et de garde culturellement pertinents et l'accès à ces derniers sont limités.

La reconnaissance unanime de l'importance de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour les enfants et les familles autochtones tout au long de la mobilisation réaffirme et reflète les conclusions de la Commission royale sur les peuples autochtones, ainsi que la nécessité d'honorer les droits et les obligations énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration). En ce qui concerne les enfants, la Commission royale a recommandé que « tous les enfants autochtones, quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence, aient accès à une éducation dynamique et axée sur la culture ». La Déclaration énonce la reconnaissance « en particulier [du] droit des familles et communautés autochtones de conserver la responsabilité partagée de l'éducation, de la formation, de l'instruction et du bien-être de leurs enfants, conformément aux droits de l'enfant ». Ces principes et droits sont renforcés par la conclusion de la Commission de vérité et réconciliation selon laquelle la revitalisation des langues et des cultures autochtones est essentielle à la guérison et à la réconciliation. Cette dernière appelle tous les ordres du gouvernement à « élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture des familles autochtones ». Elle décrit la réconciliation comme un processus de guérison, qui mène à une société plus équitable et inclusive, comble les écarts entre les résultats sociaux et économiques et dans le domaine de la santé, et conduit à des mesures constructives pour une nouvelle relation. Ces mesures nécessitent une volonté politique, une gouvernance autochtone, un leadership conjoint, le renforcement de la confiance, des mesures de soutien pour améliorer la capacité, une responsabilisation, de la transparence et un nouvel investissement important.

A photograph of several young children sitting around a table, engaged in a craft or drawing activity. They are focused on their work, with some looking at their creations and others at each other. The table is covered with various materials like paper, markers, and small toys. The background shows a typical classroom or activity room setting with other furniture and supplies.

OBJECTIF DU CADRE

Ce Cadre guide les communautés, les administrateurs de programmes, les fournisseurs de services, les décideurs et les gouvernements dans la réalisation d'une vision commune où tous les enfants autochtones ont l'occasion de vivre une expérience d'apprentissage et de garde de grande qualité et forte sur le plan culturel.

Parallèlement aux priorités et aux relations fondées sur la distinction, ce Cadre énonce des principes et des objectifs en matière d'apprentissage et de garde, afin de mieux répondre aux besoins, responsabilités et aspirations des enfants et des familles autochtones du Canada et de les appuyer, où qu'ils soient. Il reconnaît également l'importance de mettre en œuvre des cadres fondés sur la distinction en fonction des droits, des intérêts et des situations particulières des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse.

Ce Cadre a pour but d'appuyer, de coordonner et d'orienter la conception, l'exécution et la gouvernance d'un apprentissage et d'une garde des jeunes enfants autochtones du Canada qui s'inscrivent dans l'autodétermination, sont axés sur les enfants et ancrés dans la culture, par l'entremise de politiques, de processus, de partenariats, de pouvoirs, de capacités, de programmes et d'investissements nouveaux qui les renforceront.

A photograph showing a close-up of an adult's face as they look down at a baby. Another adult, a woman with glasses, is also looking at the baby. The baby is standing and looking towards the camera. The background is slightly blurred, showing an indoor setting with some furniture and a table.

VISION

Le Cadre vise à ce que les enfants et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis soient heureux, en sécurité et imprégnés d'une identité culturelle forte. Il préconise le soutien aux enfants et aux familles au moyen d'un système complet et coordonné de politiques, de programmes et de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, sous la direction des peuples autochtones. Un système ancré dans le savoir, les cultures et les langues autochtones et appuyé par de solides partenariats entre programmes globaux, accessibles et souples répondant aux aspirations et aux besoins des enfants et des familles autochtones.



PRINCIPES

Les principes transversaux et communs énoncés ci-dessous découlent de la mobilisation tenue à l'échelle nationale et régionale et visent à jeter les bases du renforcement collectif des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

1. Savoirs, langues et cultures autochtones

Reconnaître l'importance cruciale de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones qui est enracinée dans les cultures, les langues et les savoirs autochtones distincts, lesquels constituent le fondement à partir duquel les enfants forment leur identité individuelle et collective, et l'un des éléments essentiels du bien-être.

2. Pouvoir décisionnel des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Reconnaître que les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont des peuples distincts ayant des droits d'autodétermination, notamment le droit de contrôler la conception, l'exécution et l'administration d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones qui reflète leurs besoins, priorités et aspirations uniques.

3. Programmes et services de qualité

Créer, sous la direction des peuples autochtones, des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants distincts, enracinés et adaptés aux cultures autochtones et offerts dans le cadre d'une approche globale favorisant le bien-être des enfants et des familles et la création de programmes et d'environnements sains, bienveillants et dotés de ressources. Embaucher des éducateurs de la petite enfance culturellement compétents, éduqués, formés et bien rémunérés qui évolueront dans un milieu de travail sain, équitable et solidaire.

4. Approche axée sur les enfants et les familles

Comprendre l'enfant dans le contexte familial et mettre la participation directe des familles au premier plan de l'exécution de programmes, de services et de soutien de tout ordre, de la période prénatale à l'âge scolaire et au-delà. Aider les familles à guérir des traumatismes passés et présents.

5. Approche inclusive

Tenir compte de la diversité des enfants et des familles autochtones et s'en inspirer, créer des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui comprennent une gamme de mesures de soutien répondant aux multiples capacités des enfants, des familles et des communautés (y compris les capacités physiques, psychologiques et cognitives), et qui tiennent compte de leur emplacement géographique et de leur situation socioéconomique.

6. Approche souple et adaptable

Favoriser et appuyer des programmes et des services d'apprentissage et de garde qui répondent aux besoins particuliers des enfants, des familles et des communautés.

7. Accessibilité

Soutenir l'accès à des programmes et des services d'apprentissage et de garde abordables pour tous les enfants et toutes les familles autochtones qui en ont besoin.

8. Transparence et responsabilité

Concevoir, offrir et financer les programmes et les services d'apprentissage et de garde de manière responsable, afin de rendre des comptes aux enfants, aux familles, aux communautés et aux partenaires; transmettre les données de façon transparente et éthique et assumer mutuellement les responsabilités avec les intervenants qui contribuent à la mise en place de ces services.

9. Respect, collaboration et partenariats

Renforcer et encourager, sous la direction des peuples autochtones, la collaboration et les partenariats nouveaux et émergents dans l'ensemble des secteurs, grâce aux nombreux acteurs responsables de la conception et de l'exécution de programmes visant l'atteinte d'objectifs communs. Reconnaître qu'un seul programme ne peut répondre à tous les besoins des enfants et des familles, favoriser un réseau de soutien fondé sur les besoins de la communauté et créer des occasions de soutenir les familles et les communautés autochtones afin qu'elles prennent soin de leurs enfants de façon plus globale et efficace.



CADRES AXÉS SUR LA DISTINCTION

Reconnaissant l'importance d'une approche axée sur la distinction en veillant à ce que les droits, les intérêts et les circonstances des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse soient reconnus, confirmés et appliqués, ce Cadre appuie l'élaboration de cadres propres à chacun de ces peuples, qui représentent leur vision, leurs objectifs et leurs priorités respectifs. Sa mise en œuvre consistera en une collaboration continue sur plusieurs années, des discussions ouvertes et des efforts soutenus de la part de nombreux organismes, gouvernements et secteurs qui cherchent à améliorer et changer la gouvernance, les structures, les systèmes, les politiques et le contenu des programmes et des mesures de soutien d'apprentissage et de garde pour les enfants, les familles et les communautés.





CADRE DES PREMIÈRES NATIONS POUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Les Premières Nations ont une responsabilité inhérente et sacrée envers leurs enfants et leurs familles. Les enfants occupent une place unique et sacrée dans les familles, les communautés et les Premières Nations; ils sont un don du Créateur. Un cadre des Premières Nations pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants doit donc commencer et terminer avec les enfants et leurs familles, dans les langues et les cultures transmises de génération en génération, par l'entremise des autorités régies par les Premières Nations pour leurs peuples et leur avenir. Les Premières Nations croient que les enfants sont imprégnés du savoir et des manières d'être propres à leurs collectivités et qu'ainsi, ils assurent la survie des cultures autochtones (Little Bear, 2000).

Les Premières Nations envisagent un système composé de divers programmes et services de grande qualité qui jettent les bases de la santé et du mieux-être des enfants, offrent des choix aux familles et revitalisent et soutiennent la continuité culturelle des communautés et des nations des Premières Nations. Cette vision se réalise dans le cadre d'un système de programmes et de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dirigés, conçus et administrés par les Premières Nations; enracinés dans leur savoir, leur langue et leur culture; guidés par les pratiques autochtones en matière de développement de l'enfance et renforcés par des partenariats avec les gouvernements, les organismes de prestation de services et les membres des communautés.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DES PREMIÈRES NATIONS

Les Premières Nations proposent les objectifs et les principes suivants relativement au système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations :

1. Un système de programmes et de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations ancré dans les savoirs, les langues et les cultures distincts des Premières Nations et répondant à leurs priorités, besoins et responsabilités.
2. Un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations dirigé par les Premières Nations, qui ont autorité et pouvoir décisionnel en matière d'élaboration de politiques, d'allocation de fonds et de gouvernance, dans un contexte de responsabilité réciproque.
3. Des programmes, des services et des mesures de soutien en matière d'apprentissage et de garde bien financés, diversifiés et de grande qualité, comme en témoignent les programmes axés sur l'apprentissage des enfants; des espaces physiques sont fournis, un leadership exercé par les Aînés, des employés bien formés et gagnant des salaires équitables et une participation des familles et de la communauté.
4. Des programmes et des services d'apprentissage et de garde disponibles, abordables, souples et adaptés aux besoins particuliers des enfants des Premières Nations et de leurs familles et comprenant des mesures de financement souples répondant aux besoins des communautés et offrant du soutien aux enfants et aux familles qui ont des besoins divers et exceptionnels.
5. Des programmes et des services transparents et responsables.
6. Une collaboration et des partenariats appuyant la mise en place d'un système coordonné et intégré de politiques, de programmes, de services et de mesures de soutien en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, dirigé par les Premières Nations, comprenant des liens à l'échelle nationale et régionale entre les ministères, les gouvernements, les nations et les secteurs concernés.
7. Un appui à l'échelle nationale, régionale et communautaire envers la capacité des Premières Nations, afin de mettre en place et d'orienter avec succès un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations.

PRIORITÉS ET MESURES STRATÉGIQUES DES PREMIÈRES NATIONS

Les Premières Nations ont défini des priorités et des mesures stratégiques à mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour modifier les structures, les systèmes et les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Elles visent à atteindre les objectifs susmentionnés :

1. Créer des structures d'apprentissage et de garde des jeunes enfants régionales afin d'appuyer et de coordonner la gouvernance par les Premières Nations en la matière. Les structures de coordination seraient déterminées et mandatées par chaque région.
2. Se baser sur le leadership des Premières Nations pour orienter et diriger la coordination régionale, le soutien aux programmes et aux services, l'engagement communautaire, l'appui envers la qualité, les partenariats et la reddition de comptes.
3. Formuler un énoncé formel de la qualité de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants des Premières Nations.
4. Bonifier et accroître les programmes actuels d'apprentissage et de garde destinés aux enfants et aux familles des Premières Nations et en créer de nouveaux, conformément aux priorités des Premières Nations.
5. Élaborer, pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, des ressources ou du contenu pédagogique qui transmettent les cultures et les langues et qui tiennent compte des besoins en développement des enfants et des familles qu'ils desservent.
6. Établir des normes, des règlements et des processus d'attribution de licences fondés sur les systèmes de savoir des Premières Nations.
7. Élaborer une stratégie de ressources humaines des Premières Nations qui mise sur les capacités actuelles des communautés des Premières Nations et les met en valeur.
8. Élaborer des mesures pour améliorer la formation et la certification des éducateurs de la petite enfance travaillant dans les programmes d'apprentissage et de garde agréés des Premières Nations et offrir des possibilités de perfectionnement professionnel culturellement appropriées aux directeurs, aux gestionnaires, aux éducateurs et à d'autres membres du personnel affectés à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
9. Inciter les établissements d'enseignement postsecondaire à intégrer du contenu relatif aux Premières Nations et des programmes d'études adaptés à la culture dans les programmes de formation en éducation à la petite enfance.
10. Établir des mesures pour maintenir les installations d'apprentissage et de garde en bon état et, au besoin, en rénover ou en construire de nouvelles.

- 11.** Établir un processus d'engagement communautaire continu pour orienter l'élaboration des programmes et des politiques d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ainsi que la prise de décisions.
- 12.** Élaborer des approches et des processus de financement appropriés et durables à l'appui d'un système régional d'apprentissage et de garde de grande qualité à l'intention des Premières Nations et parmi ses éléments apparentés, en se fondant sur les besoins et les priorités des communautés, avec des allocations de fonds gérées par les Premières Nations et déterminées par celles-ci aux échelles nationale et régionale.
- 13.** Créer et promouvoir des liens et des partenariats respectueux sur plusieurs plans et dans des contextes variés, à l'appui d'un système coordonné de programmes et de services d'apprentissage et de garde à l'intention des enfants et des familles des Premières Nations.
- 14.** Établir des cadres de reddition de comptes, de recherche et d'évaluation réciproques qui soutiennent des pratiques prometteuses et l'innovation en matière de politiques, de programmes et de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations.
- 15.** Soutenir le renforcement de la capacité des Premières Nations à l'égard des systèmes, des programmes et des pratiques d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle nationale, régionale et locale.



A young girl with dark hair, wearing a white parka with a decorative pattern on the chest, is sitting in a classroom. She is looking down at her hands. In the background, there are educational posters on the wall, including one of a flower and another of insects. A water bottle and some papers are on a table in front of her.

CADRE INUIT POUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Les Inuits voient l'apprentissage et la garde des jeunes enfants comme un moyen de redonner vie à leur culture, qui leur donne la possibilité de se rapprocher de leur terre, de leur langue et de leur histoire. Il s'agit également d'un pas important vers l'autodétermination, la réconciliation et la revitalisation culturelle. La vision des Inuits consiste en un système d'apprentissage et de garde qui offre le meilleur départ possible aux enfants inuits et l'occasion, notamment, d'apprendre et de parler l'Inuktitut et de grandir, préparés à une vie harmonieuse et enracinée dans les modes de savoir inuits et équipés pour participer à la société canadienne. La vision, les principes directeurs et les recommandations émis lors des séances de consultation auprès des Inuits indiquaient clairement qu'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à leur intention doit être autodéterminé.

OBJECTIFS ET PRINCIPES INUITS

Les Inuits proposent les objectifs et les principes suivants afin d'orienter la création d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à leur intention :

- 1.** Un système inuit d'apprentissage et de garde des jeunes enfants fondé sur l'Inuktitut et la culture inuite.
- 2.** Les Inuits ont l'autodétermination dans l'élaboration, la conception et la prestation de programmes et de services pour les enfants et les familles inuits.
- 3.** Des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité, définis et créés par les Inuits, enracinés dans leur culture, leurs traditions et leurs valeurs et fournis en Inuktitut (la langue inuite).
- 4.** Des programmes inuits d'apprentissage et de garde des jeunes enfants souples, adaptables et respectueux de la diversité régionale et communautaire.
- 5.** Une conception et une planification de programmes impliquant une collaboration entre les Inuits et les acteurs gouvernementaux, et défendant les intérêts des enfants et des familles inuits.
- 6.** Des programmes inuits d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables, offerts dans toutes les régions et les communautés inuites, reconnaissant le coût élevé de la vie dans les régions éloignées et nordiques.
- 7.** Un accès à des programmes holistiques d'apprentissage et de garde (qui soutiennent les familles, et les obstacles à l'accès sont réduits), qu'importe le lieu ou le coût, pour tous les enfants et toutes les familles inuits.

PRIORITÉS, STRATÉGIES ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES INUITES

Les Inuits ont défini les priorités et les stratégies suivantes pour atteindre les objectifs ci-dessus :

1. Permettre une plus grande autodétermination des Inuits en examinant des politiques fiscales renouvelées, y compris l'espace où s'applique la politique fiscale de l'Inuit Nunangat. Ce dernier appuie des approches de financement souples et intégrées à long terme, dirigées par les Inuits, et améliore l'apprentissage et la garde des jeunes enfants inuits et le bien-être des familles, tout en offrant aux Inuits les choix et l'autonomie pour répondre aux besoins de leurs communautés.
2. Introduire des politiques et des pratiques pour valoriser, rémunérer et reconnaître le rôle déterminant que jouent les éducateurs, les gestionnaires de services de garde, les Aînés, les fournisseurs de programmes et le personnel dans le développement positif de la petite enfance. Un financement stable et constant reflétant le coût élevé de la vie dans l'Inuit Nunangat devrait soutenir les programmes et les services d'apprentissage et de garde. Ces derniers devraient définir des pratiques exemplaires pour les employeurs, y compris une rémunération équitable pour les femmes, la prestation d'avantages sociaux et de stabilité, ainsi qu'une échelle salariale fondée sur les études et l'expérience.
3. Élaborer du matériel didactique et des outils pédagogiques spécifiques aux enfants inuits, axés sur le savoir et les approches inuits en matière d'éducation, d'accompagnement et d'apprentissage. Accroître la disponibilité de ressources éducatives, de programmes d'études et d'outils souples, élaborés par les Inuits, que les programmes actuels, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, ou d'autres centres, qui souhaitent offrir des programmes culturels, peuvent adapter. Une collaboration significative avec les détenteurs du savoir, les Aînés, les éducateurs et les parents inuits mènera à la création de ressources et de programmes d'études en matière d'apprentissage et de garde. Le programme d'études devrait également intégrer une approche qui tient compte des traumatismes, afin d'atténuer les expériences négatives vécues durant l'enfance et de soutenir les enfants à mesure qu'ils grandissent.
4. Accroître l'accès aux programmes d'apprentissage et de garde à l'intention des Inuits pour les offrir dans toutes les communautés de l'Inuit Nunangat, surtout celles qui n'ont pas de garderies agréées ou de Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et aux Inuits vivant dans les centres urbains partout au Canada. Autant que possible, offrir ces programmes et services d'apprentissage et de garde aux familles inuites des régions urbaines et rurales.
5. Élaborer, dans les centres de garde inuits accessibles (financièrement et géographiquement) et fondés sur le savoir inuit, des stratégies et des partenariats pour renforcer les ressources humaines et la formation en éducation à la petite enfance des éducateurs, des gestionnaires, des directeurs et des autres membres du personnel. Cela inclut à la fois la formation agréée et le perfectionnement professionnel continu.

6. Construire de nouveaux bâtiments et terrains de jeux et rénover les installations existantes si nécessaire, d'après la décision des communautés. Améliorer les infrastructures, ainsi que la construction et la rénovation des installations, en tenant compte des délais supplémentaires et des coûts plus élevés qu'entraîne la réalité du Nord. Élaborer des approches de planification et de financement à long terme pour répondre à la complexité de construire dans l'Inuit Nunangat. En milieu urbain, des installations et des espaces réservés aux Inuits favorisent le bien-être général et la santé.
7. Viser l'autodétermination inuite quant à la réglementation et à l'attribution des licences en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Collaborer avec les provinces et les territoires pour éliminer les obstacles réglementaires pour les programmes destinés aux Inuits et adopter des normes et des pratiques qui soutiennent les droits des Inuits à pratiquer et à enseigner la culture inuite.
8. Reconnaître et soutenir les enfants et les familles inuits qui vivent à l'extérieur de l'Inuit Nunangat en finançant la création et les opérations de programmes et de centres de ressources d'apprentissage et de garde axés sur les Inuits dans les régions urbaines.
9. Établir des cadres de surveillance, d'évaluation et d'apprentissage pour que les programmes restent conformes aux buts et aux objectifs initiaux d'apprentissage, de réflexion et de croissance définis par les communautés. Valoriser les connaissances et les points de vue des éducateurs inuits dans des lieux consacrés à la réflexion collective et au partage d'expérience au sein des régions et entre elles. Les Inuits devraient mener les évaluations, qui devraient être orientées par le savoir et les valeurs inuits.





CADRE DE LA NATION MÉTISSE POUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

La Nation métisse a une vision de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans laquelle les enfants et les familles dans l'ensemble du territoire traditionnel ont recours à des programmes et à des services culturellement adaptés. Ces derniers mènent à l'autonomie et mettent l'accent sur le développement et le maintien de solides familles et communautés tout au long de la vie, et ce, dès la naissance. L'apprentissage et la garde des jeunes enfants de la Nation métisse favoriseront la croissance saine et le développement des enfants et des familles par des expériences ancrées dans la culture et les communautés métisses. Dans un même temps, des services, des programmes et des politiques propres aux à la Nation métisse contribueront à leur bien-être continu.

PRINCIPES DE LA NATION MÉTISSE EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

La Nation métisse propose de construire un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sur la base des principes suivants :

1. Une approche de nation à nation et de gouvernement à gouvernement.
2. Un Cadre fondé sur les processus bilatéraux et tripartites actuels et futurs instaurés entre le Canada et la Nation métisse et qui les soutient, dans le cadre des efforts continus visant à régler des problèmes socioéconomiques pressants auxquels la Nation métisse est confrontée.
3. Un pouvoir décisionnel accordé aux communautés de la Nation métisse dans les domaines qui les touchent, car elles sont les mieux placées pour combler les écarts socioéconomiques pour les enfants et les familles.
4. Des programmes et des services d'apprentissage et de garde de la Nation métisse ancrés dans la culture métisse, qui amélioreront l'éducation, la santé et les résultats sociaux des enfants métis.
5. Des programmes et des services d'apprentissage et de garde offerts de la Nation métisse, offerts par la Nation métisse, grâce à des organismes de gouvernance établis qui ont des infrastructures responsables et efficaces pour concevoir et exécuter des programmes et des services propres aux Métis dans chaque région pour les citoyens les plus jeunes et leurs familles.
6. Des programmes et des services d'apprentissage et de garde de la Nation métisse qui favoriseront l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination de la Nation métisse.
7. Des programmes et des services d'apprentissage et de garde de la Nation métisse guidés par des soucis d'efficacité, d'adaptation, de pertinence, d'inclusion et de renforcement de la culture, de la langue et de la communauté métisse.
8. Des programmes et des services d'apprentissage et de garde de la Nation métisse fondés sur des données probantes et un savoir traditionnel et communautaire, des pratiques exemplaires et des recherches et des évaluations.
9. Une mise en œuvre de programmes et de services d'apprentissage et de garde de la Nation métisse axée sur la collaboration, caractérisée par un engagement commun à créer des partenariats, à développer et à exploiter les réseaux existants et nouveaux et à favoriser des liens pour améliorer la coordination, la connexion et la continuité des programmes et des services.
10. Des partenariats et une collaboration entrepris dans un climat de respect mutuel, de relations, de renouveau et de coopération.
11. La Nation métisse s'attend à une responsabilité partagée avec les autres ordres de gouvernement et les fournisseurs de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, dans le but d'optimiser les possibilités des citoyens, des communautés et de la Nation métisse.

OBJECTIFS DE LA NATION MÉTISSE EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DE JEUNES ENFANTS

Le but ultime d'un système d'apprentissage et de garde de la Nation métisse est de créer et d'améliorer les mesures de soutien à l'apprentissage des enfants métis et de leurs familles en s'assurant que les programmes d'apprentissage et de garde soient ancrés dans la culture métisse et répondent aux besoins uniques des enfants et des familles métis. Cela implique de s'attarder aux mesures suivantes :

- 1.** Créer des programmes et des services propres aux Métis pour répondre aux besoins en matière d'apprentissage et de développement des enfants et des familles, élaborés et offerts par la Nation métisse à travers ses membres dirigeants.
- 2.** Favoriser un meilleur accès aux programmes existants pour les enfants et les familles de la Nation métisse.
- 3.** Assouplir les programmes pour qu'ils s'adaptent aux caractéristiques régionales et aux besoins distincts des familles et des communautés locales.
- 4.** Soutenir le développement de la Nation métisse et promouvoir l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination, en considérant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants comme une étape essentielle pour y parvenir.
- 5.** Intégrer la culture, les langues et les valeurs métisses dans la conception et l'exécution des programmes d'apprentissage et de garde destinés aux enfants et aux familles de la Nation métisse.
- 6.** Promouvoir, autant que possible, l'emploi de personnes de la Nation métisse comme fournisseurs de services à la petite enfance.
- 7.** Soutenir les fournisseurs de services d'apprentissage et de garde, au sein de la Nation métisse ou non, pour les former à l'éducation à la petite enfance et aux méthodes culturelles de la Nation métisse, améliorant ainsi leur capacité à travailler avec les enfants de la Nation métisse et leurs familles.
- 8.** Appuyer l'amélioration de l'éducation, de la santé et des résultats sociaux pour les jeunes enfants de la Nation métisse en mettant l'accent sur la santé, la nutrition, l'éducation, la culture métisse, la participation des parents et le soutien social.
- 9.** Faire preuve de transparence et d'un sens des responsabilités auprès des citoyens et des communautés de la Nation métisse, des partenaires gouvernementaux et des autres intervenants.

PRIORITÉS ET STRATÉGIES DE LA NATION MÉTISSE

La Nation métisse a établi les priorités et les stratégies suivantes :

1. Mettre en œuvre des politiques et des programmes d'apprentissage et de garde adaptés et efficaces, conçus et offerts par la Nation métisse à l'intention des enfants métis et de leurs familles, et axés sur la transformation et le changement durables (plus de 10 ans).
2. Créer de nouvelles places dans des services d'apprentissage et de garde pertinents et favorables sur le plan de la culture pour les enfants de la Nation métisse et leurs familles, soutenus par des approches de financement prévisibles, souples et durables.
3. Ouvrir des installations d'apprentissage et de garde de la Nation métisse avec des mandats précis et recruter du personnel, afin d'offrir aux enfants et aux familles de la Nation métisse des services fondés sur la culture métisse.
4. Trouver des pratiques exemplaires fondées sur des données probantes et des recherches et ancrées dans le savoir traditionnel de la Nation métisse, puis en tirer parti afin d'adapter les expériences et les occasions d'apprentissage et de garde aux enfants métis et à leurs familles.
5. Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'étude et de formation dédiés aux Métis et offrant des formations accréditées, afin de développer les connaissances et les compétences des enseignants, des spécialistes en éducation à la petite enfance et des fournisseurs de services de garde qui travaillent avec les enfants de la Nation métisse et leurs familles. Des établissements de la Nation métisse élaboreront ces programmes et les mettront en place.
6. Créer des ressources et du matériel propres à la culture de la Nation métisse pour soutenir la formation des éducateurs à la petite enfance dans les programmes postsecondaires et les bénéficiaires des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
7. Établir des mécanismes d'apprentissage et de partage de l'information axés sur le savoir de la Nation métisse, les pratiques exemplaires et la recherche pertinente.
8. Collaborer pour élaborer une approche de mesure du rendement, afin de suivre et de surveiller les répercussions des activités de programme à court, moyen et long terme.
9. Offrir des programmes et des services qui permettent d'éviter que les enfants métis soient pris en charge et aider ceux qui le sont, dans le cadre de mesures de soutien exhaustives de la Nation métisse.





GENRE ET DIVERSITÉ DES FAMILLES

Dans les cultures autochtones traditionnelles, tous les membres de la communauté contribuent à l'éducation des enfants et assument des rôles diversifiés et valorisés. Même si ces derniers ont changé avec la rupture avec le mode de vie communautaire traditionnel, la revalorisation et la reconnaissance du rôle des aidants naturels sont essentielles pour les enfants, les familles, les communautés et les cultures. Peu importe la personne qui joue ce rôle, élever des enfants en santé, qui sont heureux et comblés est au cœur des communautés et des nations en santé, heureuses et comblées.

Les responsabilités inhérentes concernant les femmes sont profondément enracinées dans les protocoles intégrés aux lois traditionnelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cependant, la colonisation des systèmes de gouvernance traditionnels, ainsi que la pauvreté et la marginalisation des économies autochtones ont sapé nombre de ces protocoles et lois. Cela a eu une influence négative sur la sécurité et le bien-être des femmes autochtones et des personnes bispirituelles au Canada, comme le montre le nombre élevé de femmes et de filles autochtones et de personnes bispirituelles assassinées et disparues. La sécurité et le bien-être des enfants et ceux des femmes sont directement liés.

Puisque les femmes autochtones sont le plus souvent amenées à donner des soins, il est important qu'elles puissent participer pleinement au marché du travail et à la gouvernance et au leadership communautaires. Améliorer la sécurité économique des femmes a une incidence directe sur les communautés autochtones et favorise de meilleurs résultats pour leurs enfants. Les programmes et les services d'apprentissage et de garde procurent également des emplois officiels aux femmes et aux personnes de tous les genres. L'équité et la stabilité salariales tirées de ces emplois peuvent affecter directement le mieux-être des employés et de leur famille.

Les pères et les aidants jouent un rôle important dans le renforcement des enfants, des familles et des communautés. En s'impliquant dans la guérison afin de surmonter les traumatismes intergénérationnels du colonialisme, les hommes et les personnes bispirituelles s'identifiant comme des hommes peuvent renforcer le cercle de soins pour leur famille et leur communauté. Il faut valoriser, encourager, soutenir et éduquer les pères et les aidants quant à leur contribution vitale dans l'éducation des enfants et la vie familiale. Leur participation active auprès des enfants et le travail domestique non rémunéré est bénéfique pour les enfants et permet aux femmes et aux aidantes de prendre davantage part à l'éducation, au leadership culturel et au marché du travail, renforçant ainsi les familles et les communautés autochtones.

Ce Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones contribuera à revitaliser les rôles essentiels d'aidants dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. En offrant un soutien complet aux familles, les programmes autochtones d'apprentissage et de garde des jeunes enfants confirment l'importance des aidants de tous les genres pour leurs communautés.

A photograph of three young children playing on a large, dark-colored playground slide. One child is at the top of the slide, another is in the middle, and a third is at the bottom. They are all wearing winter clothing. The background shows a brick wall and some foliage.

AU SERVICE DES FAMILLES LÀ OÙ ELLES VIVENT

Les familles et les enfants autochtones vivent dans des milieux divers, notamment des régions urbaines, rurales, éloignées et isolées. La Commission royale sur les peuples autochtones a recommandé que les stratégies sur les jeunes enfants étendent « l'éducation à la petite enfance à tous les enfants autochtones, peu importe leur lieu de résidence ».

Plus de la moitié des enfants et des familles autochtones au Canada habitent parfois ou surtout dans des milieux urbains. La proportion d'Autochtones vivant en milieux urbains a augmenté au cours des dernières décennies et représente aujourd'hui un peu plus de la moitié de la population. Parmi eux, de nombreuses familles sont très mobiles et dispersées dans l'ensemble du Canada, et confrontées à des défis uniques. Alors que certaines familles en milieu urbain peuvent accéder à une variété de services fournis par des organismes gouvernementaux autochtones ou à des programmes et services provinciaux et fédéraux, la sécurité culturelle de ces services varie. La diversité culturelle et linguistique des familles autochtones dans les milieux urbains complexifie l'élaboration et l'exécution de programmes et de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants adaptés sur le plan culturel, car refléter les cultures uniques et distinctes des familles est très difficile. Il est important de soutenir les enfants autochtones vivant en milieux urbains dès leur jeune âge, dans des espaces culturels sécuritaires, encadrés par des dirigeants culturels, afin de développer chez eux un sentiment d'appartenance à leur langue et à leur culture.

Dans les milieux ruraux, éloignés et isolés, les enfants et les familles autochtones accèdent difficilement à des programmes et à des services d'apprentissage et de garde. De plus, le besoin de soutien à ces enfants et à leurs familles est crucial. Un objectif important d'un cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones consiste à offrir des programmes et des services d'apprentissage et de garde dans des milieux où ils n'existent pas. Pour ce faire, des approches et des alliances novatrices, ainsi que le soutien aux dirigeants locaux sont nécessaires.

Peu importe où vivent les familles, certaines réalités sociales, économiques et logistiques posent des défis considérables en matière d'accès aux programmes et aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. Certains obstacles ont été relevés lors de la mobilisation : le manque d'installations et de programmes culturellement adéquats, de transport, de connaissances sur les programmes disponibles et de sensibilisation à l'égard des cultures et des familles autochtones chez les fournisseurs; les processus bureaucratiques intimidants ou peu clairs, les problèmes de santé mentale, l'isolement social et le manque d'appartenance à l'identité autochtone. Surmonter ces obstacles exigera un travail continu et la collaboration et l'implication de tous les ordres de gouvernement (y compris les gouvernements autochtones), des organisations, des communautés et des particuliers.



RESPONSABILITÉ, RECHERCHE ET ÉVALUATION

Une conclusion importante de la mobilisation autochtone sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants portait sur le peu d'information dont disposent les parents, les fournisseurs de services et les gouvernements sur ce sujet précis. Il s'agit d'une mosaïque complexe et il y a peu d'information sur les programmes auxquels participent les enfants autochtones, l'accès aux services et les obstacles en la matière, la formation du personnel, le contenu linguistique et culturel et la qualité des services. De nombreuses organisations offrant des services d'apprentissage et de garde aux enfants et aux familles autochtones ont signalé leur incapacité à évaluer les communautés et ont mentionné avoir de la difficulté à obtenir des conseils d'experts et à connaître les pratiques exemplaires.

De meilleurs renseignements sur les expériences et l'apprentissage des enfants, de même que des évaluations communautaires sont nécessaires pour combler les lacunes dans les données, fournir des faits aux fins de planification et accroître la responsabilité envers les enfants, les familles et les autres partenaires. Pour déterminer si les programmes autochtones d'apprentissage et de garde répondent aux besoins des enfants autochtones et aux attentes de leurs parents et communautés, il faudra créer une approche adaptable visant à améliorer la documentation, la planification des programmes, la collecte de données, la mesure du rendement et les multiples paliers d'évaluation (en particulier celles conçues par les Autochtones). Il faudra également de nouvelles approches pour transmettre ces renseignements aux administrateurs des programmes, aux parents et aux communautés à des fins de prise de décisions.

Ces approches devraient naître d'un processus consultatif conjoint réunissant les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les organisations autochtones, les fournisseurs de services et les experts du développement de la petite enfance. Elles devront de plus être axées sur les expériences des clients, c'est-à-dire les enfants et les familles autochtones.



UNE VOIE COMMUNE VERS L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS AUTOCHTONES

La voie à suivre est fondée sur l'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation, grâce à une relation renouvelée avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. La réponse du Canada aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et sa mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones exigeront de transformer les relations avec les peuples autochtones.

Ce Cadre et sa mise en œuvre respecteront ces deux engagements au moyen d'une approche fondée sur la distinction qui s'harmonisera aux dix Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. Par conséquent, les partenaires de ce Cadre s'engagent à collaborer avec les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones et les fournisseurs de services pour améliorer l'apprentissage et la garde pour les enfants et les familles autochtones.

Un financement stable, durable, souple et adapté aux réalités et aux responsabilités autochtones à l'échelle nationale, régionale et locale est nécessaire pour atteindre les objectifs de ce Cadre. Un tel financement renforcera l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones et la capacité des peuples autochtones de les soutenir et de les régir.

Ce Cadre guide notre collaboration pour :

Appuyer et partager ce Cadre à titre de guide pour soutenir les nations, les communautés, les organisations et les gouvernements autochtones dans l'application des principes et des stratégies et dans la poursuite des objectifs, de façon à répondre le mieux possible aux besoins uniques des communautés, des familles et des enfants.

Renouveler les relations au sein des gouvernements, participer à des partenariats bilatéraux ou tripartites, maintenir un dialogue ouvert et continuer à identifier les possibilités d'action conjointe.

Soutenir et renforcer la gouvernance autochtone en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, de manière à donner aux organisations et aux structures établies par les peuples autochtones les moyens et le soutien appropriés.

Reconnaître qu'il existe, en plus du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, un Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants élaboré par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et qu'ils personnifient tous deux une relation de respect et de réciprocité.

Ce Cadre favorise le changement pour :

Donner l'exemple et influencer, afin de mobiliser divers partenaires (les organisations autochtones nationales et régionales, les organismes de prestation de services, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires) en organisant et en favorisant des partenariats et en collaborant.

Mettre en œuvre et soutenir les pratiques exemplaires en matière de conception et d'exécution des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Relever et multiplier, au moyen d'approches, d'aides à la gouvernance, de mécanismes et d'instruments nouveaux, des occasions d'accroître la capacité du système d'apprentissage et de garde et rendre possible une plus grande autodétermination dans le cadre de partenariats dirigés par les Autochtones, tel que priorisé par les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Ce Cadre nous aide à mesurer les progrès et à apprendre au fur et à mesure pour :

S'impliquer sans relâche auprès des enfants, des familles et des communautés, de façon typiquement autochtone, afin d'élaborer des programmes fondés sur le savoir et l'expérience de ceux qui connaissent le mieux leurs besoins et leurs responsabilités : les mères et les pères, les tantes et les oncles, les grands-parents, les Aînés, les aidants et les enfants eux-mêmes.

Explorer et financer des méthodes et des procédés autochtones pour la documentation et la collecte, la disponibilité et le partage éthique des données et des renseignements dans le cadre de recherches et d'évaluations.

Démontrer les progrès réalisés au moyen de rapports conjoints et harmonisés à la vision, aux principes généraux et aux cadres axés sur les distinctions. Ces rapports devront démontrer comment la vision, les principes, les objectifs, les priorités et les stratégies axés sur les distinctions sont concrétisés et appuyés par divers partenaires, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux (lorsque les partenaires autochtones le souhaitent).

Refléter une responsabilité réciproque selon laquelle tous les participants aux systèmes autochtones d'apprentissage et de garde assument la responsabilité de leurs rôles auprès des enfants et des familles autochtones en tant qu'engagement partagé et sacré.

